

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 mars 2023
Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/04/2023
(accusé de réception du 03/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux structures d'insertion

L'association ACTIFE (Action territoriale pour l'insertion, la formation et l'emploi) Quimper Cornouaille a été créée le 1^{er} janvier 2011. ACTIFE développe depuis 2011 une activité d'accompagnement vers un emploi durable des demandeurs d'emplois de longue durée (DELD) et de bénéficiaires du RSA (BRSA) âgés de plus de 26 ans : environ 700 personnes suivies pour 400 nouvelles personnes entrant dans le dispositif chaque année. Ces personnes sont prescrites soit par Pôle Emploi concernant les demandeurs d'emplois de longue durée, soit par les services du Conseil départemental concernant les personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

ACTIFE s'inscrit dans le prolongement du PLIE de Quimper, Plan d'Insertion par l'Activité Economique, mis en œuvre au début des années 90. Passée à l'échelle communautaire dans les années 2000, l'activité du PLIE a été reprise en 2011 dans le cadre d'un partenariat Quimper Communauté / Département par l'association ACTIFE créée à cet effet et travaillant à l'échelle cornouaillaise.

Depuis l'origine le budget consacré par la collectivité locale, Ville puis Communauté d'Agglomération, est de 152 000 €, soit au départ 1 million de francs.

Ce financement local était abondé à près de 50 % par le Fonds Social Européen. Depuis 2011, le Département finançait le dispositif à l'échelle cornouaillaise pour près de 250 000 € dont 50 000 € pour un dispositif d'accompagnement des collectivités et entreprises sur les clauses d'insertion.

En complément de la contribution de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) de 152 000 €, les autres EPCI de Cornouaille apportaient 50 000 € par an environ.

Le FSE, géré par le département, pouvait prendre en charge un montant équivalent à ces contributions, sous réserves d'un montant de dépenses double des contributions des collectivités. De fait, les montants FSE mobilisés ont été réduits ces dernières années.

Le Conseil d'administration associait représentants des EPCI, des employeurs et des structures d'insertion, et invitait CD, Pôle Emploi, Direction Emploi de l'État. La Présidence était assurée par un élu de Quimper Communauté puis de QBO.

Ce dispositif a démontré son efficacité avec un taux de sorties positives approchant 65 % des personnes suivies (CDI démarrés, CDD ou intérim en cours, contrats d'insertion, contrats aidés, formation...).

Depuis 2018, l'activité d'ACTIFE a décliné avec une baisse des prescriptions. Et ceci pour différentes raisons.

- croissance des offres d'emplois, le rôle d'intermédiation moins nécessaire qu'en période de fort chômage ;
- développement par Pôle Emploi d'une offre d'accompagnement renforcé, même si cette offre reste encore relativement modeste (nombre de conseillers) et moins « renforcée » que dans le cadre d'ACTIFE (nombre de dossiers par conseiller) ;
- difficultés à développer les prescriptions directes des services du Conseil Départemental, celui-ci souhaitant un recentrage de l'action sur les seuls bénéficiaires du RSA.

En 2021, le Département a défini un nouveau cadre de la politique d'insertion avec notamment une nouvelle méthode d'accompagnement des BRSA de type « coaching » visant la sortie du RSA. Il a souhaité l'expérimenter d'abord sur la Cornouaille, seul territoire finistérien où les financements des EPCI abondent significativement les dispositifs d'accompagnement.

Bien qu'ACTIFE ait répondu à l'appel d'offres, cette expérimentation a été confiée à « Bimbanjob », société privée nationale qui a ouvert un bureau à Quimper. La baisse des prescriptions s'est logiquement accélérée en 2022.

Le Conseil départemental a ainsi annoncé son refus de poursuivre le niveau de financement d'ACTIFE pour insuffisance de résultat et ceci dès 2022. Cette perte de financement s'accompagnait d'une diminution complémentaire des financements FSE gérés par le département.

Deux conséquences :

- les bases du partenariat entre le Département du Finistère et QBO, construit en 2011, sont remises en cause ;
- une démotivation des équipes concernées, déjà réduites d'un tiers de 2017 à 2022.

Après une concertation approfondie avec le Département, le bureau d'ACTIFE a décidé une fin d'activité dès le 31 mars 2023 pour absence de financements et développement de dispositifs alternatifs.

Pour QBO, contributeur financier d'ACTIFE, ces décisions et ce processus débouchent sur le versement d'une dernière contribution 2023 de 100 000 € afin d'accompagner l'association sur ses derniers mois d'activité et dans la mise en œuvre de sa dissolution.

Le projet de territoire de QBO porte l'ambition d'accompagner les politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion au regard de la nécessité d'accompagner les publics en recherche d'emploi. QBO engagera sur 2023 une réflexion sur le redéploiement de sa politique d'insertion, sous la responsabilité de la Direction de l'économie, du commerce, du tourisme et de l'innovation.

Madame Isabelle ASSIH et monsieur Marc ANDRO étant sortis de la salle (ne participant ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (2 abstentions ; 47 suffrages exprimés dont 47 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver le versement d'une subvention de 100 000 €, en 2023, à ACTIFE avant l'arrêt de la subvention en 2024 ;
- 2 - d'autoriser la signature de la convention avec ACTIFE ;
- 3 - d'acter le lancement de la construction d'une feuille de route « insertion » de QBO ;
- 4 - de poursuivre le versement pour 2023 des subventions versées aux autres associations d'insertion.